



## Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE** des Personnels de Préfecture

### Compte rendu de la rencontre avec la SDASAP 18 janvier 2012

---

Comme nous vous l'avions indiqué précédemment et suite à la demande de FO, des rencontres informelles régulières devaient se mettre en place entre la SDASAP et les organisations syndicales pour évoquer ensemble les préoccupations et les conditions de travail des Assistants de Service Social et des Conseillers Techniques du MIOMCTI. C'est donc le 18 janvier qu'a eu lieu cette première rencontre.

Cette réunion s'est tenue sous la présidence de M. DUFOUR, sous directeur de l'action sociale, accompagné des différents responsables du BPTS.

Vos représentants pour FO Préfectures : Christine MAROT ainsi que les différents représentants des personnels, titulaires et suppléants.

Lors du jour a été très dense et nous avons abordé les points suivants :

#### **Point n°1 : réforme du corps des assistants de service social et des CTSS de la fonction publique**

La DGAFP ayant engagé depuis de nombreux mois une réforme pour regrouper la gestion de l'ensemble des corps de la filière sociale de la fonction publique en un corps interministériel, le SDASAP nous a informé de la position de l'administration, à savoir que la règle défini par la DGAFP serait appliquée pour les CTSS (tous les corps ministériels de moins de 50 agents seront basculés en gestion interministérielle, les CTSS seraient gérés par le ministère de la Santé tout en restant affectés au MIOMCTI).

Pour le corps des AS et ASP, notre ministère a exprimé son souhait auprès de la DGAFP de conserver la gestion du corps au ministère de l'intérieur.

Nous deviendrions alors un corps interministériel à gestion ministérielle mais la DGAFP ne s'est pas encore prononcée sur ce sujet.

FO s'attachera à défendre la solution « la moins pire » pour les agents, dans l'intérêt de leurs corps et avec le peu de marges de manœuvre laissée par l'administration, le dossier étant dirigé par la Fonction Publique.

Nous avons néanmoins souligné la nécessité de rester cohérent entre celui qui nous gère et celui qui nous missionne et donc évalue notre travail.

Les incohérences de positionnement sont déjà fortes dans notre réseau, ne rajoutons pas de complexité !

#### **Point n°2 : le suivi médical des AS et CTSS :**

Lors des rencontres précédentes FO avait demandé que le suivi médical des AS puisse ce faire sur un département limitrophe car il n'était pas facile de se confier auprès du médecin de prévention qui pouvait être aussi un partenaire de travail.

Le Sous Directeur nous confirme qu'il a rédigé une note dans ce sens à l'ensemble des préfets avec de nouvelles modalités d'organisation et notamment la possibilité d'être suivi par le médecin du chef lieu de région.

Un point enfin obtenu, nécessaire dans la prévention des RPS au sein de notre réseau.

**Point n°3 : Remplacements des collègues lors de vacances de postes prolongées (CLM/CLD, congés de maternité) :**

Monsieur Dufour s'est prononcé favorablement pour prévoir des volants d'ETPT afin de compenser les longues absences ou les absences ayant un fort impact dans l'organisation du travail du réseau.

Les préfets pourront être sollicités pour financer des contractuels dans les limites statutaires (10 mois).

Il s'est engagé à examiner au cas par cas les situations problématiques ou les refus.

Dans tous les cas, s'il y a des difficultés sur le terrain, il ne faut pas hésiter à les faire remonter en centrale.

**Nous avons souligné cet effort mais nous ne sommes pas dupes quant à sa faisabilité réelle sur le terrain.**

**Point n° 4 : Continuité de service :**

Il a été à nouveau abordé la question de la nécessité de maintenir des AS en poste sur la région pour assurer la continuité de service lorsque la préfecture est fermée pour faire le pont.

L'administration rappelle que nous avons aussi à assurer un service auprès des fonctionnaires de police, que nos horaires et notre organisation de travail n'est pas définie en préfecture mais par l'arrêté de la SDAS d'avril 2002.

Monsieur Dufour ne se déclare pas contre un régime à trouver lors des ponts de type « astreinte ».

Nous avons souhaité aussi avoir un éclairage sur les consignes de la SDASAP sur la continuité de service lors de la fermeture des préfectures. Nous avons également demandé à recenser le nombre d'interventions d'urgence et rappeler les difficultés rencontrées pour trouver des bureaux disponibles lorsque la Préfecture est fermée.

La conseillère technique nationale nous indique que les choses ne sont pas figées et que les modalités d'organisation d'une continuité de service (rythme, lieu, seul ou à deux etc...) peuvent tout à fait être discutées et revues si celles-ci posent des difficultés.

**Dont acte !!! Car ça ne semble pas être le discours tenu dans sur le terrain.**

**Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à nous alerter.**

**Mais attention : l'établissement d'un régime « d'astreinte » pourrait aboutir à terme à la mise en place d'une permanence du service social H24, les WE et jours fériés, ce qui serait un véritable changement dans notre pratique professionnelle.**

**Or, cette permanence est-elle véritablement nécessaire ? Combien de personnes reçues, combien d'interventions sur la région ce jour-là ?**

**Il ne s'agit pas de mettre en place un dispositif lourd et contraignant pour quelques cas isolés mais bien de travailler vers un service efficace, de qualité et qui répondent réellement aux besoins.**

**Point n°5 : le régime indemnitaire**

Les réserves d'objectifs : au-delà du fond que nous contestons, nous avons souhaité saluer l'implication de la SDASAP en fin d'année 2011 car comme FO l'avait demandé, le sous-directeur a accepté de rédiger un courrier auprès de chaque préfet pour que les ASS ne soient pas oubliés.

Visiblement toutes les collègues ont perçu cette année une RO contre 40 % l'année précédente.

Il reste encore des marges de progression à réaliser et plus particulièrement sur le montant qui reste peu élevé au regard des efforts fait par chacun d'entre nous.

Seul, 70 % des avis des CT ont été respectés, preuve en est que le courrier envoyé par le SDASAP n'a pas forcément eu d'échos dans tous les départements. Encore une fois, nous avons fait remarquer le manque de cohérence. Celui qui définit nos objectifs de travail et qui les évalue, n'a aucun moyen de soutenir les efforts consentis au quotidien.

## **Point n°6 : circulaire des missions et organisation du service social**

Sa rédaction semble complexe et devrait intervenir prochainement. Elle sera soumise aux OS au printemps.

Nous avons insisté sur la nécessité de travailler sur un positionnement du réseau plus clair.

Il nous a été précisé en revanche que le principe de la double hiérarchie serait maintenu car nécessaire, selon l'administration.

## **Point n°7 : La prévention des RPS pour le réseau du service social.**

On nous informe que la cellule de veille de la Centrale (dont on dépend) doit se réunir en février.

Il sera ensuite constitué un groupe de travail pour le réseau.

D'ores et déjà, on nous propose d'augmenter la possibilité de supervisions pour les ASS et de créer un dispositif d'écoute composé de 3 CTR volontaires.

Nous avons répondu que nous n'y étions pas opposé sur le principe mais proposer des solutions sans concertation préalable ni diagnostic des risques psychosociaux spécifiques aux AS et CTSS, nous apparaît prématuré !!!

Nous avons demandé de restituer la démarche dans un plan méthodologique qui doit faire l'objet d'un véritable travail de fond.

**Visiblement ce sont les cordonniers les plus mal chaussés !!!**

## **Conclusion :**

La rencontre a été longue et intense et tous les sujets n'ont pas été abordés, notamment celui de l'inter ministérialité et de la carte des emplois, mais nous évoquerons ces dossiers lors de la prochaine réunion.

Nous pouvons tout de même constater les efforts faits par notre administration sur le dialogue social mais les divergences restent nombreuses et nous essaierons de maintenir un dialogue constructif.

Des actions concrètes pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques psychosociaux dans notre quotidien nous apparaissent aussi prioritaires que la mise en place du plan dans les autres corps de l'administration.

Retrouver un peu plus de sérénité dans notre quotidien, prendre en compte nos difficultés pour mieux agir auprès de des fonctionnaires doit être une préoccupation de tous les jours.

Bien évidemment pour être au plus près de vos réalités nous avons aussi besoin de vous et votre implication pour nous faire remonter tous les dysfonctionnements.

**Vos représentants FO : Julie SOULET, Agnès HELLEC, Aline LESPAGNOL-RIZZI, Françoise GRACIANO et David PEVERELLI**

